



SARL au capital de 400 000 Euros
RCS : Montpellier 97 B 171
SIRET : 410 929 624 00030
N° TVA CEE : FR 73 410 929 624

P.A.E La Tour
111, Rue Denis Papin
34570 Montarnaud

Tél. : 04.67.47.03.83
www.exactfrance.com
E-mail : contact@exactfrance.com
IBAN: FR76 1660 7003 5368 2213 5603 754
BIC: CCBPFRPPPPG

Facture N°

FB12325

Date

24/04/2023

Client

057763

Votre Commande

GARAGE AUTO DVS

DENIS VALETTE

36 A AVENUE DE L'ESPINOUSE

34600 Hérépian

Commercial : Sadou BAH

Mode de règlement : CB

Matériel réservé exclusivement à la compétition

Référence	Désignation	Quantité	P.U. Brut HT	%Rem	P.U. Net HT	Montant HT	TVA
LIF-RBF700	Liquide de frein 336°C/205°C Motul RBF 700, DOT 4 (0.5l)	1,000	21,32		21,32	21,32	5
MCW625S	Maître-cylindre Wilwood ø15.9 mm - 0.625" - 5/8" - sans bocal - entrée UNF 7/16x20 sortie UNF 3/8x24	1,000	60,74	15,00	51,63	51,63	5
SR03G	Bocal liquide de frein ø60mm hauteur 89mm - montage direct avec kit 7/16x20 - Girling	2,000	42,93	15,00	36,49	72,98	5
CW04	Joint en cuivre plat de diamètre intérieur 11,2 et 17,4 en extérieur. L'épaisseur est de 0,9mm.	20,000	0,42	33,00	0,28	5,63	5
BPP8419	Limiteur hydraulique à molette entrée/sortie en M10x100 Wilwood	1,000	82,33	15,00	69,98	69,98	5
X100-11-35P	Adaptateur JIC 3/8x24 mâle convexe - M10x100 mâle convexe acier	2,000	4,42	33,00	2,96	5,92	5
S000-03P	Raccord type S JIC 3/8x24 femelle droit tournant / tuyau S03 à visser acier cadmié	2,000	7,09	33,00	4,75	9,50	5

Code	Base HT	Taux TVA	Montant TVA
5	236,96	20,00	47,39



FICHIER NATIONAL
DES INCIDENTS DE PAIEMENT

Nous rappelons à notre aimable clientèle que nos factures se règlent soit au comptant soit à leurs dates d'échéances. En tant qu'adhérent au **FNIP - Fichier National des Incidents de Paiements** - nous sommes tenus de déclarer tous retards de paiement.

Remarque : Commande - CD81768 du 24/04/2023

Facture payable le 24/04/2023 pour la somme de 284,35 Euros par Carte Bleue.

Total HT	236,96
Net HT	236,96
Total TVA	47,39
Total TTC	284,35
NET A PAYER	284,35

Conditions de règlement et d'escompte : Application de la loi 92.1442 du 31/12/92

Pénalités pour retard de paiement 1,5 fois le taux légal. Pas d'escompte pour paiement comptant ou antérieur à la date d'échéance.

Une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement sera due en cas de retard de paiement. Cette indemnité est fixée à 40€ par le décret n°2012-1115 du 2/10/12

RESERVE DE PROPRIETE : Nous nous réservons la propriété des marchandises jusqu'au paiement du prix par l'acheteur. Notre droit de revendication porte aussi bien sur les marchandises que sur leur prix si elles ont déjà été revendues (Loi du 12 mai 1980).